



**Programme
de formation**
2^e semestre 2018





LE RACHAT DE TRIMESTRES **GRATUIT**

17 Septembre et 12 Novembre

De 18h à 20h **SISTERON**

Un spécialiste
des régimes sociaux

➔ Pour prendre votre retraite à taux plein, vous devrez avoir cotisé un certain nombre de trimestres.

1. Le rachat de trimestres peut dans certains cas donner accès à la retraite de base à taux plein plus tôt, et percevoir sa retraite complémentaire en totalité.
2. Le coût des trimestres rachetés varie suivant : l'âge auquel vous les achetez, l'option choisie,...
3. Il peut être également intéressant de compléter les trimestres d'années où le revenu était trop faible pour valider 4 trimestres, de racheter des années d'études,
4. etc....

QUI ?, QUOI ?, COMBIEN ?, SUR QUELLE ASSIETTE ?, QUEL EST LE COUT ?, QUELLES DEDUCTIONS FISCALES ?, QUELLE REDUCTION D'ASSIETTE SOCIALE ?, QUELS SONT LES DELAIS A RESPECTER ? ...

Tous ces points seront abordés par un spécialiste des régimes sociaux et vous pourrez ainsi définir la stratégie à adopter.



LE STATUT DU CONJOINT **GRATUIT**

24 Septembre

De 18h à 20h **SISTERON**

Un spécialiste
des régimes sociaux

➔ Optimiser le statut du conjoint pour sa couverture sociale (retraite, prévoyance,..)

- La protection sociale complémentaire est-elle un bon choix pour le conjoint collaborateur.
- Les pensions de réversion, dont on attend beaucoup parler, ont-elles un avenir ?
- Les majorations familiales : qui est concerné ? quelles sont les bases ? quels sont les impacts ?
- Votre carrière est incomplète : comment y remédier ?



1
SOIRÉES

DEVOIR DE COTISER, DROIT DE SAVOIR ! NOUVEAUX ADHÉRENTS **GRATUIT**

1 Octobre

De 18h à 20h **SISTERON**

Un spécialiste
des régimes sociaux

➔ Comment bien appréhender les cotisations obligatoires : allocations familiales, assurance maladie et retraite ?

Le calcul de vos cotisations en début d'activité, et ensuite...

■ Quelle déclaration produire ?

■ Comment s'effectue le paiement des cotisations et contributions sociales ?

Vous avez débuté votre activité en 2018 ou 2019, vous pourrez opter pour la modulation des cotisations en temps réel des cotisations dues au titre de l'année 2019.

■ Quelle classe de cotisation pouvez-vous adopter ?

Faites le bon choix !

■ Quels sont les enjeux en fonction des caisses ?



1
MATINÉE

LE PRELEVEMENT A LA SOURCE **GRATUIT**

2 Octobre 2018

De 9h30 à 12h **SISTERON**
locaux du CGA AS

Avec Madame
Isabelle POMARELLE

49 Chemin de la Bousquette, 04200 Sisteron

La mise en œuvre du prélèvement à la source est confirmée au 1er janvier 2019. La réforme sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) concerne la majorité des revenus : les traitements et salaires mais aussi les pensions, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers. Que vous soyez contribuable ou collecteur, pour tout comprendre au prélèvement à la source nous vous proposons de participer à une réunion d'information organisée en collaboration avec le Centre de Gestion des Alpes du Sud.

➔ Présentation générale de la réforme : les objectifs et les principes du prélèvement à la source (P.A.S), le champ des revenus concernés, le calcul du PAS, le rôle de l'employeur collecteur.

➔ L'année de transition : Quel dispositif déclaratif ? le contenu de la déclaration DSN, la détermination du taux....

Toutes les réponses à vos questions.



PREPARONS MA RETRAITE **GRATUIT**

8 et 22 Octobre

De 18h à 20h **SISTERON**

Un spécialiste
des régimes sociaux

Je veux partir à la retraite maintenantque vais-je avoir ?

➔ A quel âge vais-je partir à la retraite ?

C'est à vous de décider ! Quelles sont les conséquences ?

- Mon relevé de carrière est-il complet ?
- Comment est calculé le montant de ma retraite ?
- Quelles sont les démarches avant de partir ?
- J'ai cotisé auprès de plusieurs régimes de retraite durant ma carrière. Comment cela se passe-t-il ?
- Quelles démarches dois-je entreprendre avant de partir à la retraite ?

Anticipez et posez-vous à temps les bonnes questions pour améliorer votre retraite.



J'AI REÇU MON RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE, QUE DOIS-JE FAIRE ? **GRATUIT**

15 Octobre

De 18h à 20h **SISTERON**

Un spécialiste des régimes sociaux

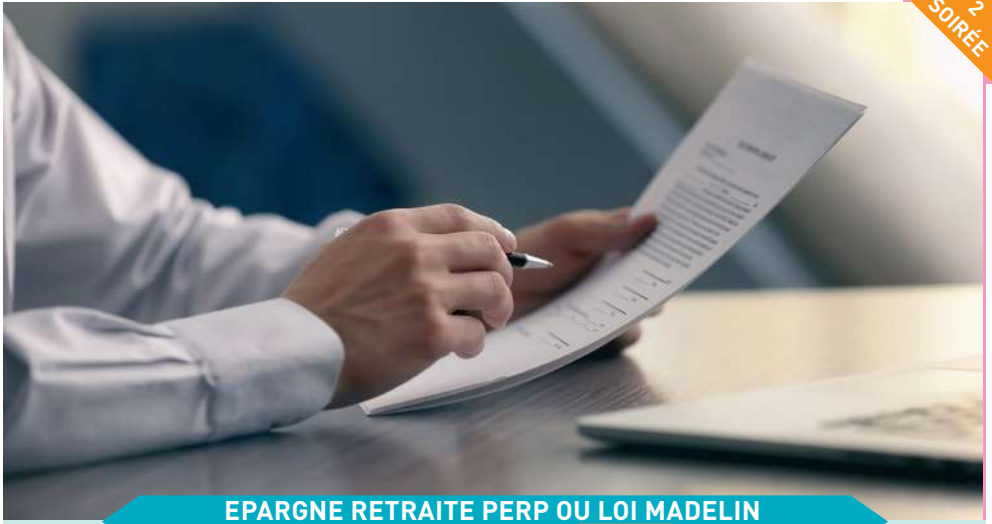
Ce relevé regroupe toutes les informations concernant vos cotisations auprès des organismes de retraites obligatoires (de base et complémentaire).

C'est un véritable outil de synthèse qui permet de préparer d'ores et déjà votre retraite, n'attendez pas !

L'intervenant spécialiste de la protection sociale vous aidera à l'interpréter et répondra à vos questions :

- À quel âge vais-je partir à la retraite ?
- Comment choisir ma retraite privée ?
- Est-ce que je peux racheter des trimestres et sous quelles conditions ?
- En cas de décès, quelle part de ma retraite percevra mon conjoint ?
- Etc.

D'autres questions pourront lui être posées bien évidemment.



EPARGNE RETRAITE PERP OU LOI MADELIN OU ASSURANCE-VIE **GRATUIT**

5 et 26 Novembre

De 18h à 20h **SISTERON**

Un spécialiste des régimes sociaux

→ Connaître ces trois outils pour les rendre efficaces et pertinents

Désireux d'avoir un revenu régulier suffisant vous êtes de plus en plus nombreux à souscrire un contrat d'épargne retraite individuelle PERP ou Madelin.

Ne soyez pas aveuglés par les avantages fiscaux ! Chacun de ces contrats peut être optimisé.

- Les points communs du PERP et du Madelin (épargne, rente, ..)
- Les différences entre les deux types de contrats (les versements, les sorties en rente, en capital, le plafond de déduction fiscale)

Les contrats « Madelin » dont tout le monde parle :

- L'origine de cette « disposition »
- Comment fonctionnent-ils ? *
- Faut-il souscrire ?
- Quelles sont les précautions à prendre ?

Les cotisations MADELIN : un outil pour le professionnel libéral mais quels avantages ? voire quels inconvénients ?

Et si on comparait avec l'Assurance Vie ?

L'Assurance vie est-elle une alternative ? un complément ?
Pour en comprendre le fonctionnement et faire le bon choix quel paramètre allez-vous mettre en avant : la défiscalisation ? la sortie en capital ou en rente viagère ? La disponibilité des sommes allouées ?

Venez découvrir tout cela avec nous et faire VOTRE choix.



LE CUMUL EMPLOI RETRAITE **GRATUIT**

3 Décembre

De 18h à 20h SISTERON

Un spécialiste des régimes sociaux

- Quelles sont les conditions pour cumuler une activité professionnelle et votre retraite ?
- Quels sont les plafonds pour les revenus perçus ?
- Que se passe-t-il si vous dépassez ce plafond de revenus ?
- Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Sur le plan social

- quelles cotisations vais-je devoir payer ?
- Est-ce qu'elles m'ouvriront des droits ?

Avez-vous envisagé de reprendre une activité professionnelle pendant votre retraite dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et quels avantages pourriez-vous en retirer ?

Y-a-t-il **UNE** stratégie à mettre en place ?

Le 22 novembre 2018 à Château Arnoux à l'occasion de notre Assemblée Générale Ordinaire Monsieur Jean STAUNE viendra nous présenter « Les clés du Futur ».

Monsieur Jean Staune est un intellectuel atypique Expert en sociologie, en économie, en management, en philosophie et en science.

Il évoquera cinq révolutions qui ont commencé à contribuer à la mutation que va connaître notre époque dans les domaines scientifiques, technologiques, managériaux, économiques et sociétaux. Ces révolutions impacteront profondément notre façon de produire, de consommer, de vivre bouleversant tous les repères traditionnels que nous connaissons aujourd'hui.

Le conférencier dessinera les contours du monde de demain et, pour que chacun de nous s'y adapte, délivrera quelques clés essentielles.

« Soyez optimistes, prenez les devants et inventez les pratiques d'une nouvelle aventure humaine ! » Notez d'ores et déjà ce Rendez-vous sur votre Agenda....de demain !



Bulletin d'inscription

2^e semestre 2018

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél : Fax :

Email :

Cochez la ou les cases pour les formations auxquelles vous souhaitez participer.



INTITULÉ DE LA FORMATION		LIEU	MONTANT TTC
LE RACHAT DE TRIMESTRES	17 septembre 12 novembre	SISTERON	GRATUIT
LE STATUT DU CONJOINT	24 septembre	SISTERON	GRATUIT
DEVOIR DE COTISER, DROIT DE SAVOIR ! NOUVEAUX ADHÉRENTS	1 octobre	SISTERON	GRATUIT
LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	2 octobre	SISTERON locaux du CGA AS	GRATUIT
PRÉPARONS MA RETRAITE	8 octobre 22 octobre	SISTERON	GRATUIT
J'AI REÇU MON RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE, QUE DOIS-JE FAIRE ?	15 octobre	SISTERON	GRATUIT
EPARGNE RETRAITE PERP OU LOI MADELIN OU ASSURANCE-VIE	5 novembre 26 novembre	SISTERON	GRATUIT
LE CUMUL EMPLOI RETRAITE	3 décembre	SISTERON	GRATUIT

Bulletin d'inscription à nous retourner par courrier à l'adresse suivante :
AAGPL DES ALPES - BP 78 - 04202 SISTERON CEDEX 2

Vous pouvez si vous le souhaitez vous inscrire en ligne
sur votre espace intranet dédié accessible sur www.aagpldesalpes.fr.

Association Agréée de Gestion des Professions Libérales des Alpes

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association agréée par Monsieur le Directeur régional des impôts le 30/03/81
N°303 - agrément renouvelé. - N° Identification 201040
Siège : BP 78 - 04 202 SISTERON CEDEX 2
Tél. : 04 92 61 19 13 - Fax : 04 92 61 31 31
www.aagpldesalpes.fr - formations@aagpldesalpes.fr
N° Siret 322 958 927 00038 - FR-TVA 5332295892700038



Retrouvez en temps réel toute l'actualité fiscale, juridique, sociale et économique sur
www.aagpla.expert-infos.com